

Publié le 24/05/2023



DÉCISION DU MAIRE N° 23DG-052

MANDAT SPÉCIAL donné à Vincent GUIBERT 01.06.2023

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22, et L.2123-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal 23SE1605-02 du 16 mai 2023, relative à la délégation du maire pour autoriser les mandats spéciaux des membres du conseil municipal,

Considérant l'entretien prévu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour présenter le projet culturel partagé de la ville des Ponts-de-Cé le 1^{er} juin 2023, à Nantes,

Considérant la délégation de Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint au maire en charge de la Vie associative, de la Culture et de la Citoyenneté,

DÉCIDE :

Article 1 : donne mandat spécial à Monsieur Vincent GUIBERT pour son déplacement à Nantes jeudi 1^{er} juin, afin de représenter la ville des Ponts-de-Cé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de ses fonctions d'adjoint au maire en charge de la Vie associative, de la Culture et de la Citoyenneté,

Article 2 : précise que les frais afférents à cette mission seront pris en charge par la ville des Ponts-de-Cé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie des Ponts-de-Cé et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait aux Ponts-de-Cé, le **24 MAI 2023**

**Le Maire,
Jean-Paul PAVILLON**

